

# OUTIL DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 POUR LES ÉCOLES ET LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Les élèves/enfants, le membre du personnel/ visiteurs essentiels doivent faire le dépistage chaque jour avant de se rendre à l'école ou au service de garde d'enfants. Les parents/les tuteurs peuvent répondre aux questions au nom de leur enfant.

Date (jj-mm-aaaa) : \_\_\_\_\_

## QUESTIONNAIRE DE DÉPISTAGE :

**1. L'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel présente-t-il actuellement l'un des symptômes décrits ci-dessous ?** Cochez la réponse appropriée. Vous devez évaluer si de nouveaux symptômes apparaissent, s'aggravent ou sont différents de l'état de votre santé de base ou habituel ; et non liés à d'autres causes ou affections connues.

<b>Fièvre et/ou frissons</b> Température de 37,8 degrés Celsius/100 degrés Fahrenheit ou plus	Oui	Non
<b>Toux ou croup (toux aboyante)</b> Toux continue, plus grave que d'habitude, faisant un bruit de sifflement pendant la respiration (non lié à l'asthme, réaction respiratoire ou d'autres causes ou affections connues)	Oui	Non
<b>Essoufflement</b> Dyspnée, incapacité à respirer profondément, respiration sifflante plus grave que d'habitude non liés à d'autres causes ou affections connues (p. ex., asthme)	Oui	Non
<b>Baisse ou perte de l'odorat ou du goût</b> Non liés à d'autres causes ou affections connues p. ex., allergies saisonnières, troubles neurologiques	Oui	Non
<b>Mal de gorge ou difficulté à avaler</b> Douleur ou difficulté à avaler, non liée aux allergies saisonnières, au reflux gastro-œsophagien ou à d'autres causes ou affections connues	Oui	Non
<b>Nez bouché et (ou) écoulement nasal</b> Non lié à d'autres causes ou affections connues (p. ex., allergies saisonnières, retour à l'intérieur après avoir été exposé au froid, sinusite chronique qui demeure inchangée par rapport au point de référence)	Oui	Non
<b>Maux de tête</b> Maux de tête qui sont nouveaux et persistants, inhabituels ou inexplicables (non liés avec les céphalées de tension, migraines chroniques ou d'autres causes ou affections connues)	Oui	Non
<b>Nausée, vomissements et (ou) diarrhée</b> Non liés à d'autres causes ou affections connues (p. ex., le syndrome du côlon irritable, l'anxiété, les crampes menstruelles.)	Oui	Non
<b>Fatigue, léthargie, douleurs musculaires ou malaise</b> Épuisement, manque d'énergie, alimentation insuffisante chez les nourrissons ; non liés à d'autres causes ou affections connues (p. ex., la dépression, l'insomnie, le dysfonctionnement thyroïdien, une lésion qui se manifeste brusquement)	Oui	Non

**Stay safe. Stay Informed.**

[york.ca/COVID19](http://york.ca/COVID19)

Une conjonctivite (pour les adultes 18+) Une conjonctivite non liée à d'autres causes ou affections connues	Oui	Non
Chutes fréquentes (pour les personnes âgées)	Oui	No
<b>2. Au cours des 14 derniers jours, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel a-t-il voyagé à l'extérieur du Canada ?</b>	Oui	Non
<b>3. Au cours des 14 derniers jours, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/ le visiteur essentiel a-t-il été identifié comme ayant eu un contact étroit avec une personne qui est un cas confirmé de la COVID-19 ?</b>	Oui	Non
<b>4. Un médecin, un responsable de la santé publique a-t-il dit à l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel qu'il devrait actuellement s'isoler (rester à la maison) ?</b>	Oui	Non
<b>5. Un membre du ménage a-t-il voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, ce membre n'est pas exempté de l'auto-isolement comme étant un travailleur essentiel (p. ex., camionneur, pilote), et vit actuellement dans la maison (ne séjourne pas dans un établissement de quarantaine désigné et financé par le gouvernement) ?</b>	Oui	Non
<b>6. Un membre du ménage a-t-il été identifié comme ayant eu un contact étroit avec une personne qui est un cas confirmé de la COVID-19 ?</b>	Oui	Non
<b>7. Un membre du ménage présente-t-il les symptômes de la COVID-19 décrits ci-dessus (nouveaux ou aggravés) et n'a pas encore obtenu de résultat négatif au test de la COVID-19 ou de diagnostic alternatif de la part d'un prestataire de soins de santé ?</b>	Oui	Non

**Si vous avez répondu « OUI » à l'un des symptômes décrits ci-dessus, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel doit rester à la maison (ne doit pas aller à l'école ou dans le service de garde d'enfants)**

## RÉSULTAT DU QUESTIONNAIRE DE DÉPISTAGE :

**Si vous avez répondu « OUI » à la question 1 et que l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel présente l'UN des symptômes énoncés, il ne doit pas aller à l'école ou au service de garde d'enfants**

- L'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel doit rester à la maison en isolement et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage pour la COVID-19 ou en cas d'urgence médicale.
- Tous les membres du ménage doivent rester à la maison (c'est-à-dire ne pas fréquenter l'école ou le service de garde d'enfants) et ne quitter la maison que pour des raisons essentielles.
- Prenez un rendez-vous pour faire passer à l'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel un test de dépistage de la COVID-19
  - Si le résultat est négatif, l'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et tous les membres du ménage peuvent reprendre leurs activités normales (y compris l'école et le service de garde d'enfants) à condition qu'ils n'aient pas de fièvre et que les symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures
  - Si le résultat est positif, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel qui a testé positif à la COVID-19 doit rester à la maison en isolement pendant 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET tous les membres du ménage doivent s'auto-isoler selon les instructions du bureau de la santé publique ; veuillez contacter la direction de votre école/service de garde d'enfants pour les informer de ce résultat.
- Si l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel qui est symptomatique décide de ne pas subir un test de dépistage, il doit rester à la maison en isolement pendant 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET tous les autres membres de son ménage doivent s'isoler pendant 14 jours depuis leur dernier contact étroit avec le membre du ménage qui est symptomatique.

**Si vous avez répondu « OUI » à la question 2, 3, ou 4, n'allez pas à l'école ou au service de garde d'enfants**

- L'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel doit s'isoler (rester à la maison) pendant 14 jours depuis le dernier contact étroit à un cas confirmé de la COVID-19 OU le retour d'un voyage, ou selon les instructions reçues du bureau de la santé publique, et ne pas sortir sauf pour subir un test de dépistage pour la COVID-19 ou en cas d'urgence médicale
- Prenez rendez-vous pour faire passer à l'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel le test de dépistage de la COVID-19 (s'il n'est pas déjà effectué)
- Suivez les conseils du bureau de la santé publique. Les personnes concernées ne pourront retourner à l'école ou au service de garde d'enfants que lorsque le bureau de santé publique local les y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel présente des symptômes, sollicitez un test de dépistage de la COVID-19 à un centre d'évaluation de la COVID-19 et contactez le bureau de santé publique ou votre médecin/fournisseur de soins de santé pour obtenir d'autres conseils.
- Tous les membres de votre ménage doivent rester à la maison en isolement (ne pas fréquenter l'école ou le service de garde d'enfants), et sortir seulement pour des activités essentielles.

**Si vous avez répondu « OUI » à la question 5, n'allez pas à l'école ou au service de garde d'enfants.**

- L'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel doit rester à la maison (ne pas fréquenter une école ou un service de garde d'enfants) et ne quitter la maison que pour des raisons essentielles pendant toute la période d'isolement du membre du ménage qui a voyagé, même si ce membre du ménage reçoit un résultat négatif au test de la COVID-19.
- Si le membre du ménage présente des symptômes et/ou a un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et les membres du ménage doivent s'auto-isoler pendant 14 jours depuis leur dernier contact étroit avec le membre du ménage qui a testé positif à la COVID-19; l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et tous les membres du ménage doivent également faire un test de dépistage comme le recommande le bureau de la santé publique.

**Si vous avez répondu « OUI » à la question 6, n'allez pas à l'école ou au service de garde d'enfants.**

- L'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel doit rester à la maison (ce qui inclut ne pas fréquenter l'école ou le service de garde d'enfants) jusqu'à ce que le membre du ménage qui a été identifié comme étant un « contact étroit » teste négatif
- Si le membre du ménage identifié comme un "contact étroit" ne se fait pas tester, les autres membres du ménage doivent rester en isolement pendant 14 jours
- Si le membre du ménage présente des symptômes et/ou a un résultat positif au test de la COVID-19, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et tous les membres du ménage doivent rester en isolement pendant 14 jours depuis leur dernier contact avec le membre du ménage qui a testé positif à la COVID-19 ; l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et tous les membres du ménage doivent également se faire tester comme le recommande le bureau de la santé publique.

**Si vous avez répondu « OUI » à la question 7, n'allez pas à l'école ou au service de garde d'enfants.**

- L'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel doit rester à la maison (ne pas fréquenter l'école ou le service de garde d'enfants) et ne quitter la maison que pour des raisons essentielles.
- Si le résultat du membre du ménage est négatif, l'élève /l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et tous les membres du ménage peuvent reprendre leurs activités normales (y compris l'école et le service de garde d'enfants) à condition qu'ils n'aient pas de fièvre et que les symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures
- Si le résultat du membre du ménage est positif, l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel et tous les membres du ménage doivent s'auto-isoler pendant 14 jours depuis leur dernier contact étroit avec le membre du ménage qui a testé positif à la COVID-19 ; l'élève/l'enfant/le membre du personnel/le visiteur essentiel du membre du ménage doit également subir un test de dépistage comme le conseille le bureau de la santé publique.

Veillez consulter les sites [york.ca/covid19](http://york.ca/covid19) et [york.ca/SafeAtSchool](http://york.ca/SafeAtSchool) pour obtenir des informations sur les moyens de vous protéger, de protéger votre famille et votre communauté scolaire.